



OIC/7-MCFSAD/2016/RES

**RÉSOLUTIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE
POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

RÉSOLUTION No.GA/1-2016
SUR
L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), tenue à Astana, République du Kazakhstan, au cours de la période comprise entre le 26 et le 28 avril 2016 ;

Conformément à l'article 10 (2a) du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire :

1. **DECIDE** d'élire la République du Kazakhstan en tant que Président de l'Assemblée générale.
2. **DECIDE** également d'élire les Etats membres suivants en tant que vice-présidents de l'Assemblée générale :
 - a. République de Côte d'Ivoire.
 - b. État de Palestine.

Adopté à Astana, le 28 Avril 2016

RÉSOLUTION No.GA/2-2016
SUR
L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF
DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), tenue à Astana, République du Kazakhstan, au cours de la période comprise entre le 26 et le 28 avril 2016 ;

Conformément aux articles 10 (2b) et 12 (1) du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire ;

Prenant en considération les candidatures au Conseil exécutif de l'Organisation, déposées par les États membres de l'IOFS :

1. **DECIDE** d'élire les Etats suivants en tant que membres du Conseil exécutif de l'IOFS pour un mandat de trois ans :
 - a. République populaire du Bangladesh.
 - b. Burkina Faso.
 - c. République de Turquie.
 - d. Royaume d'Arabie Saoudite.
 - e. République du Soudan.
 - f. République du Kazakhstan.
 - g. République du Niger.
 - h. Directeur général de l'IOFS (membre non-votant)

2. **DECIDE** également d'élire Dr. Saad A. Khalil Esa, Directeur général du Département de la Coopération internationale et de l'Investissement agricole d'outre-mer, au Ministère de l'Agriculture du Royaume d'Arabie Saoudite, en tant que Président du Conseil exécutif de l'IOFS.

Adopté à Astana, le 28 avril 2016

RÉSOLUTION No.GA/3-2016
SUR
LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SECRÉTARIAT
DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), tenue à Astana, République du Kazakhstan, au cours de la période comprise entre le 26 et le 28 avril 2016 ;

Conformément aux articles 10 (2e) et 15 (2) du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire ;

Prenant en considération les candidatures au poste de directeur général de l'IOFS déposées par les États membres de l'IOFS :

1. **DECIDE** de nommer M. Yerzhan Jalmukhanov, ressortissant du Kazakhstan, en tant que directeur général de l'IOFS.

Adopté à Astana, le 28 Avril 2016

RÉSOLUTION NO.GA/4-2016
SUR
LE BUDGET DU SECRETARIAT DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE
POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE POUR LA PERIODE 2016-2018

L'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), tenue à Astana, République du Kazakhstan, au cours de la période comprise entre le 26 et le 28 avril 2016 ;

Conformément à l'article 10 (2d) et à l'article 17 (1) du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire ;

Se félicitant de l'offre du Gouvernement du Kazakhstan de prendre à sa charge les frais de fonctionnement du Secrétariat de la l'IOFS pour les trois prochaines années (2016-2018) ;

Ayant examiné le rapport de la réunion du Conseil exécutif de l'IOFS, tenue à Astana, au Kazakhstan, le 28 avril 2016:

1. **Exprime** sa gratitude pour l'offre généreuse du Gouvernement du Kazakhstan de couvrir le coût de fonctionnement du Secrétariat de l'IOFS pour les trois prochaines années (2016-2018) ;
2. **Prend note** de l'allocation d'un montant de 749,000.00 dollars américains par le Gouvernement du Kazakhstan en tant que subvention de démarrage pour couvrir les dépenses du Secrétariat au titre de l'exercice budgétaire 2016-2017 ;
3. **Prend note** également de l'approbation de la BID de 300,000.00 dollars américains comme don d'assistance technique à l'Organisation ;
4. **Demande** au Directeur général de se concerter avec le Secrétariat général de l'OCI en vue de proposer une échelle appropriée de la contribution évaluée, en conformité avec la pratique en vigueur à l'OCI à cet égard ;
5. **Invite** les États membres de l'IOFS à accélérer la ratification nécessaire du Statut pour leur permettre de faire des contributions régulières aux budgets administratif et opérationnel de l'Organisation ;
6. **Appelle** les États membres de l'IOFS à verser des contributions et à faire des dons volontaires, conformément à l'article 18 du Statut de l'IOFS.

Adopté à Astana, le 28 avril 2016

RÉSOLUTION NO.GA/5-2016
SUR
LES REGLES DE PROCEDURE, LE REGLEMENT FINANCIER ET LE STATUT
DU PERSONNELS DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE

L'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), tenue à Astana, République du Kazakhstan, au cours de la période comprise entre le 26 et le 28 avril 2016 ;

Conformément aux articles 10 (2d et 2f) du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire ;

Prenant en considération le rapport de la réunion du Conseil exécutif de l'IOFS, tenue à Astana, au Kazakhstan, le 28 avril 2016 :

1. **ADOpte** les Règles de procédure de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire.
2. **ADOpte** le Règlement financier et le Statut du personnel de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire.

Adopté à Astana, le 28 avril 2016

RÉSOLUTION NO.GA/6-2016
SUR
LE PLAN D'ACTION QUINQUENNAL DE
L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), tenue à Astana, République du Kazakhstan, au cours de la période comprise entre le 26 et le 28 avril 2016 ;

Conformément à l'article 10 (2d) du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire ;

Soulignant le rôle de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, en tant qu'institution spécialisée de l'OCI, dans la coordination et la mise en œuvre des politiques et programmes de l'OCI pertinents à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire ;

Ayant examiné le rapport de la réunion du Conseil exécutif de l'IOFS, tenue à Astana, au Kazakhstan, le 28 avril 2016:

1. **ADOpte** le Plan d'action quinquennal de l'IOFS et demande au Secrétariat de veiller à l'exécution des activités et projets envisagés, y compris la mobilisation des ressources adéquates.

Adopté à Astana, le 28 avril 2016